

## Édito



Les atouts de Laxou sont importants.

Même si la situation économique est difficile pour certains de nos concitoyens – les collectivités locales ne sont d'ailleurs pas épargnées comme chacun a pu le constater à l'occasion de débats nationaux récents – je demeure persuadé que les potentialités de notre ville nous amènent à un développement sain, durable et maîtrisé. Il passera par la démarche de révision du POS en PLU, par le soutien aux forces vives associatives, par la sollicitude envers les plus jeunes comme envers nos aînés.

Plus que jamais aujourd'hui, nous devons faire preuve de solidarité, d'écoute les uns envers les autres, d'entraide réciproque et de respect mutuel. Au niveau municipal, nos efforts porteront sur le maintien de la qualité de vie et des services rendus à la population, pour que Laxou demeure en 2010, une ville belle et agréable où il fait bon vivre.

En cette période de début d'année, je forme pour toutes les laxoviennes et tous les laxoviens, ainsi que pour leurs proches, des vœux de belle et heureuse année 2010, et avant tout de bonne santé.

*Laurent Garcia*  
 Maire de Laxou

### Bonne et heureuse année 2010 !

Mercredi 6 janvier, le Maire Laurent Garcia et la Directrice Générale des Services Caroline Muller, ont échangé leurs vœux à l'Espace Europe en présence des élus, du personnel municipal, et des responsables associatifs.



### Les seniors

## Pass bus pour les personnes âgées

Les personnes âgées bénéficiaires des pass de transport gratuit ou à tarif réduit sont invitées à venir les retirer pour les mois de janvier à juin 2010, **du lundi 18 au vendredi 22 janvier, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30**, au Centre Social Communal, place de l'Europe.

Les nouveaux bénéficiaires qui atteindront leur 65<sup>e</sup> année pourront retirer leur(s) pass à partir de leur jour anniversaire sur présentation de l'avis de non-imposition 2008, ainsi que d'une photo et d'une pièce d'identité.

Le tarif est de **7,90 €** le pass de 30 voyages.

Les bénéficiaires actuels sont invités à présenter **impérativement leur avis de non-imposition en cours (sur les revenus de 2008)**. Les personnes âgées bénéficiaires domiciliées au Champ-le-Bœuf pourront retirer leur(s) pass au CILM, aux mêmes dates.

## Pemis de conduire, remise à niveau seniors

Dans le cadre des activités à destination des seniors, la Ville de Laxou en partenariat avec l'auto-école ABS, sis à Laxou, propose à nouveau, à titre gracieux, une remise à niveau des acquis du permis de conduire à l'intention des seniors laxoviens, sous la responsabilité de Gilbert Antoine, adjoint délégué aux seniors.

Les séances se dérouleront **les mardis 26 janvier et 23 février** prochains, au Centre Social Communal, salle Marcel Noël.

L'accès sera libre. Pour une bonne organisation, il est cependant conseillé de faire une préinscription en contactant le **Centre Social Communal** au **03 83 90 86 86**.



Monsieur le Maire recevra, sans rendez-vous, samedi 23 janvier, de 8 h 30 à 11 h 30, au Centre Social Communal, Place de l'Europe aux Provinces.

## Histoires d'Entreprendre

Outil Régional d'Accompagnement à la Création d'Entreprise, ALEXIS Lorraine propose à tout porteur d'un projet de création, ou de reprise d'entreprise une aide technique et méthodologique visant à vérifier la faisabilité de ce projet et à en identifier les conditions de réussite.

ALEXIS Lorraine, en partenariat avec la Ville de Laxou organise une soirée d'information sur la création d'entreprise, le mercredi 10 mars, de 18 h à 20 h, à la salle Monta, au Village.

Cette rencontre a pour objectif d'aborder la méthodologie générale de la création d'entreprise. Cette information s'effectuera à partir «d'Histoires d'Entreprendre», un outil d'animation et de sensibilisation à la création d'entreprise.

Conçu par ALEXIS, cet outil met en scène de réels porteurs de projet et vise avant tout à faire prendre conscience de la nécessité de se poser les bonnes questions par rapport à soi, au marché, aux moyens à mettre en œuvre et de les mettre en cohérence pour évaluer le sérieux du projet.

Cette information s'adresse à toute personne désireuse de créer son entreprise quel que soit l'état d'avancement de son projet.

**ALEXIS Lorraine**  
**Site «Saint-Jacques»**

**5 rue Alfred Kastler - 54320 Maxéville -**  
**03 83 92 30 70**



## «Perm'emploi»



Avec le soutien de la Ville de Laxou, «Perm'emploi» est un service, proposé par la JOC, ouvert à tous les jeunes en recherche d'emploi. Il a été créé pour les aider et les soutenir dans leurs démarches. L'accueil y est chaleureux

et convivial et du matériel est mis à disposition pour rédiger des CV ou rechercher des offres sur Internet.

La «perm'emploi» est animée par trois jeunes de la JOC. Elle fait partie d'un projet national, dénommé les relais jeunes solidaires. Les bénévoles de la perm' sont spécialement formés aux différentes techniques de recherche d'emploi.

N'hésitez pas à pousser la porte du local à l'espace Saint-Paul, à côté de l'Espace Europe, aux Provinces.

Contact : [perm-emploi54@laposte.net](mailto:perm-emploi54@laposte.net)

Et le site internet : [permemploi.e-monsite.com](http://permemploi.e-monsite.com)

## Cinéma



Des séances de cinéma sont régulièrement organisées les **jeudis à la salle Louis Pergaud à 17 h 30 pour les enfants et à 20 h 30 tout public** et les **mardis au Centre Intercommunal Laxou Maxéville à 17 h 30 et/ou 20 h 30, tout public.**

Les prochaines séances auront lieu le 2 février au CILM et le 11 février à la salle Pergaud.

Pour connaître les titres des films projetés, se connecter sur le site de la Ville : [www.laxou.fr](http://www.laxou.fr)

## Chiens dangereux. Nouvelle réglementation



La loi du 20 juin 2008 a pour but de renforcer les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dits dangereux et de responsabiliser les propriétaires ou détenteurs de ce type de chiens. Ceux-ci doivent désormais justifier d'un permis de détention délivré par le Maire, lequel complète la déclaration obligatoire de détention d'un chien classé.

Ce permis est devenu obligatoire à compter du 21 décembre 2009. Il est délivré par le Maire au vu d'une attestation d'aptitude d'une part, et d'une évaluation du comportement de l'animal d'autre part. L'attestation d'aptitude sanctionne une formation à l'éducation canine et aux règles de sécurité applicables aux chiens dans les espaces publics ou privés.

L'évaluation comportementale quant à elle doit être effectuée sur tout animal âgé de huit à douze mois, dans un délai de six mois pour les chiens de 1<sup>re</sup> catégorie (chiens d'attaque) et de dix-huit mois pour les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie (chiens de défense). Cette évaluation, à renouveler régulièrement, doit être faite par un professionnel.

Une liste est à disposition au poste de police municipale – **03 83 90 54 90** et sur le site Internet de la Préfecture : [www.meurthe-et-moselle.pref.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.pref.gouv.fr)

En cas de non présentation de l'attestation d'aptitude au moment de la déclaration administrative de l'animal, le Maire aura la possibilité de placer l'animal et éventuellement de faire procéder à son euthanasie au motif d'une «présomption de danger grave et immédiat».

## Campagne de ravalement de façades

Par délibération du 3 décembre dernier, le Conseil Municipal a décidé d'initier une nouvelle campagne incitative de ravalement de façades sur son territoire, en ciblant les immeubles Art Déco. Ce type d'architecture, peu développé en Lorraine, est une particularité à Laxou. Une campagne spécifique de ravalement des façades de ce type de maisons permettra l'embellissement et la mise en valeur de ce patrimoine, tout en poursuivant l'élan général d'amélioration du cadre de vie à Laxou.

La prime d'aide municipale sera allouée sur le périmètre formé par la rue Raymond Poincaré, les boulevards Emile Zola et Foch durant la période 2010-2011-2012.

Toutefois, les maisons dûment répertoriées Art Déco situées sur le reste du territoire communal pourront être subven-

tionnées, après validation par le CAUE, l'ARIM Lorraine et la commission municipale de l'urbanisme, dans la limite des crédits disponibles.

L'objectif est d'inciter au ravalement de 20 façades par an, sachant que 63 façades pourraient être concernées.

Par ailleurs, la Ville de Laxou poursuit activement sa campagne d'octroi de primes destinées à encourager le ravalement des façades.

Le secteur «Rue du Plateau-rue du Petit Arbois» est concerné par ces primes, jusque fin 2010.

Pour tout renseignement, les personnes intéressées peuvent contacter le service de l'urbanisme – 03 83 90 54 60 ou l'ARIM Lorraine – 03 83 27 20 24 – qui assiste la Commune dans le montage et le suivi des dossiers.

## Déneigement

Par arrêté municipal du 19 mars 1991, les propriétaires et locataires occupant un immeuble ayant une ouverture sur la voie publique ou longeant celle-ci sont tenus d'assurer chaque matin le nettoyage du trottoir longeant ledit immeuble (art. 9).

En cas d'enneigement, de gelées ou de verglas, ils doivent veiller à la sécurité des piétons, en assurant l'enlèvement de la neige ou de la glace et, le cas échéant, en épandant du sel (art. 3).

Du sel de déneigement est à la disposition des particuliers laxoviens, à titre gracieux, au Centre technique municipal, sis 14 allée des Carriers, aux horaires d'ouverture de l'établissement, à savoir du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h.

Pour tout renseignement, contacter le 03 83 97 85 85.



## Révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme de Laxou : concertation sur le projet d'aménagement et de développement durable

Le Plan d'Occupation des Sols de Laxou est en révision depuis novembre 2008 pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme. La Communauté urbaine du Grand Nancy, en lien étroit avec la commune, ont engagé cette procédure d'évolution du document d'urbanisme avec un premier temps de concertation fin 2008.

En effet, une réunion publique a été organisée le 19 novembre 2008 pour présenter les objectifs, les modalités de concertation et le déroulement de cette procédure, ainsi que l'annonce de la concertation qui a débuté le 1<sup>er</sup> décembre 2008 : mise à disposition d'une plaquette d'information et d'un registre en mairie ainsi qu'à

la Communauté urbaine pour consigner les remarques et observations du public aux jours et heures d'ouverture de chaque collectivité.

Le deuxième temps de concertation correspond à la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) qui traduit la stratégie de développement urbain pour la commune.

Un diagnostic a été réalisé au cours de l'année 2009 et permet aujourd'hui de définir des enjeux et des orientations d'aménagement, qui seront présentés lors d'une nouvelle réunion publique mercredi 27 janvier 2010 à 20h30 à l'Espace Europe.

## Enquête publique

Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de construction de la deuxième ligne de transport en commun de l'agglomération nancéienne va se dérouler du mardi 15 décembre 2009 au vendredi 22 Janvier 2010.

Le registre et le dossier d'enquête, ainsi que des dépliants d'information réalisés à l'initiative de la Communauté urbaine du Grand Nancy sont disponibles en mairie, au service des affaires juridiques et de l'urbanisme.

# Remise de médailles au personnel communal le 21 octobre



# Anniversaire de la chute du mur de Berlin le 9 novembre

## Fête de la Saint-Martin le 13 novembre



# Journée d'accueil des nouveaux Laxoviens le 28 novembre



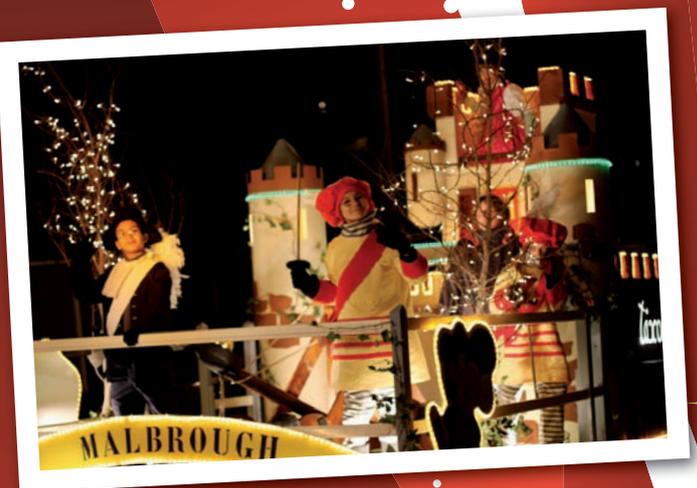
Concours « **Maisons et balcons fleuris** »  
le 14 novembre 2009. Remise des prix



**Concours de dessins**  
(Amicale Ornithologique)  
Ecole Schweitzer le 27 novembre



Fête de la **Saint-Nicolas**



Légion d'Honneur de:  
**Marcel Fresse** le 19 décembre



## Le Conseil Municipal d'Enfants et les droits de l'enfant

Le 10 novembre dernier, M. Blin, de l'Association de Soutien aux Activités Educatives (ASAE) «FRANCAS» de Meurthe-et-Moselle était invité par Anne-Sophie Roy, adjointe chargée du Conseil Municipal d'Enfants jumelage, et Isabelle Taghite, conseillère municipale déléguée, pour intervenir auprès du Conseil Municipal d'Enfants sur les droits de l'enfant. Un film, donnant divers exemples concrets, a permis aux enfants d'évoquer les multiples difficultés auxquelles doivent faire face de nombreux enfants dans le monde : malnutrition, exploitation, sévices, ... Très intéressés par le sujet, les jeunes élus ont réagi et un débat s'est instauré. Ils ont ensuite recensé les droits élémentaires qu'ont les enfants, quels que soient leur nationalité et leur statut social : manger et boire suffisamment, avoir un toit, aller à l'école, être soigné en cas de maladie, être protégé par sa famille, ...

Le but de l'intervention était atteint : susciter l'intérêt sur la situation alarmante que vivent certains enfants et faire connaître la Convention internationale des droits de l'enfant, dont on fête les 20 ans, en espérant que chacun, à sa mesure, puisse défendre ces droits partout et en toute occasion. A l'issue de la réunion, M. Blin a invité les conseillers à une manifestation organisée au CILM le 18 novembre dans le cadre de la célébration des 20 ans des Droits de l'Enfant.

L'intervention de M. Blin a servi de préambule à un dossier que le Conseil Municipal d'Enfants va bientôt monter, sous la houlette d'Anne-Sophie Roy, afin de proposer la candidature de la Ville de Laxou auprès de l'Unicef, dans le cadre du dispositif «ville amie des enfants».

L'objectif de ce dispositif est de constituer un réseau de villes volontaires et dynamiques, soucieuses de faire respecter les droits de l'enfant et plaçant l'enfance au centre de leur action, dans un esprit de solidarité internationale.

A ce jour, en France, plus de 150 communes ont adhéré à la démarche.



## Les Olympiades sur glace



**Samedi 30 janvier, de 9 h à 17 h**, la Communauté urbaine du Grand Nancy organise, en partenariat avec le club des Patineurs du Grand Nancy, les Olympiades sur glace, à l'intention des enfants de l'agglomération scolarisés en classes de CM1 et CM2.

Toutes les animations sont gratuites et auront lieu à la patinoire du parc des expositions, à Vandœuvre. Départ en bus sur le parking de la mairie de Laxou. Transport en bus, repas du midi et goûters offerts.

Quatre activités seront proposées : luge à deux, mini-hockey par équipes de trois, curling à trois et short track poursuite par équipes de deux. Equipements obligatoires : gants de ski, combinaison ou pantalon, anorak, chaussettes chaudes.

**Renseignements et inscriptions en mairie, au service sports culture jeunesse, 03 83 90 54 88 (nombre de places limité).**

## ALSH

*(accueil de loisirs sans hébergement)*

**Du lundi 15 au vendredi 26 février**

**Renseignements/inscriptions : Service sports culture jeunesse de la Ville de Laxou – 03 83 90 54 88.**

**Pour les 3/6 ans :** accueil des enfants à l'école préélémentaire Victor Hugo, aux Provinces, du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, à la demi-journée ou en journée complète, avec possibilité de restauration pour le déjeuner.

**Pour les 6/12 ans :**

L'Accueil de Loisirs, situé à l'école élémentaire Victor Hugo sur le quartier des Provinces, accueille les enfants du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Restauration possible à midi pour les 6 / 12 ans.

**Pour les 12/16 ans :**

Les adolescents laxoviens se voient proposer différentes activités sportives et culturelles les après-midi (tournois de basket, de football, stages de danse urbaine, judo, escalade, ...) et des sorties à l'extérieur de Laxou.

## Un jumelage avec l'Italie

Forte de deux jumelages, l'un avec la Ville allemande de Heubach, l'autre avec la Ville malienne d'Anderamboukane, Laxou a souhaité se rapprocher d'une autre commune européenne, italienne cette fois.

Il est apparu que les échanges entre communes européennes contribuent à donner à l'Europe sa légitimité aux yeux de ses citoyens. La rencontre, le dialogue, l'expérience de vie entre Européens permet de faire concrètement l'apprentissage de la citoyenneté européenne.

La recherche de similitudes présidera au choix de la commune italienne : superficie, population, équipements, centres d'intérêts, activités économiques dominantes, ... et surtout proximité géographique, de façon à pouvoir sans difficulté multiplier rencontres et échanges. Un groupe de travail, composé d'élus, de fonctionnaires municipaux et de Laxoviens

intéressés par le projet, s'est constitué autour d'Anne-Sophie Roy, adjointe chargée des jumelages et des relations internationales et Nicole Picard, conseillère municipale. Yo-nel Buldrini, un concitoyen particulièrement intéressé par le projet, s'est d'ores et déjà mis à la recherche d'une ville susceptible de correspondre aux attentes laxoviennes.

L'aide du Consulat général d'Italie a par ailleurs été sollicitée, non seulement pour la recherche de la ville, mais aussi pour le montage du dossier.

Pour être actif, le jumelage repose sur la volonté des élus, mais aussi sur le dynamisme et l'engagement des populations. C'est pourquoi, les entreprises, les associations, les établissements scolaires et surtout les Laxoviens eux-mêmes seront associés au projet. Les échanges scolaires, les rencontres sportives, associatives, culturelles constitueront la base d'un partenariat qui se voudra actif, efficace et ouvert à tous.

### La culture, le sport

## Gilbert Bauvin à la Maison du Vélo



La Communauté urbaine du Grand Nancy a récemment inauguré une Maison du Vélo, dont l'objectif est de promouvoir l'utilisation du vélo comme mode de déplacement urbain. Ouvert au grand public, cet équipement se veut lieu d'information, de prévention, d'animation, de maintenance et de formation. La

Maison du Vélo dispose dans ses locaux d'une salle d'exposition qui a reçu le nom de Gilbert Bauvin, sportif de haut niveau. Né le 4 août 1927 à Lunéville, Gilbert Bauvin fut coureur cycliste professionnel de 1947 à 1964. Son palmarès est éloquent : il fut notamment 4 fois maillot jaune en 1954 et termina 2<sup>e</sup> du Tour de France en 1956. Depuis de nombreuses années, Gilbert Bauvin réside à Laxou.

**Maison du Vélo - 54, rue Charles III à Nancy.**  
Tél. : 03 83 48 88 20.

## Don de Monsieur Ampaud



Gérard-Patrice Ampaud, artiste, est Laxovien. Depuis plus de 35 ans, il reproduit sur ses toiles les endroits typiques ou pittoresques de la commune.

Il a pris la décision de faire don de deux de ses œuvres, des aquarelles qui représentent l'Hôtel de Ville, édifice dont il a toujours admiré la qualité et la beauté architecturales. Et symboliquement, il a souhaité que l'une de ses aquarelles revienne à la Ville de Laxou, l'autre à la Ville de Heubach.

M. Ampaud a été reçu en mairie par le Maire, Laurent Garcia, Anne-Sophie Roy, adjointe chargée des affaires culturelles et Coralie Poirot, conseillère municipale déléguée. Se déclarant particulièrement touché par ce geste désintéressé, Laurent Garcia a chaleureusement remercié l'artiste laxovien tout en louant les qualités artistiques de ces œuvres.

Le tableau offert à Laxou a été accroché dans le bureau du Maire à l'Hôtel de Ville, celui destiné à la Ville de Heubach prendra quant à lui très prochainement la route de l'Allemagne.

## En dehors des Sentiers Battus



**Le samedi 23 janvier à 15 h**, la Ville de Laxou organise la Fête d'hiver de l'exposition «En dehors des sentiers battus».

Animations, musique seront au programme.

Une animation sympa-

thique qui permet aux promeneurs de découvrir un étonnant labyrinthe vert, un très beau Village, et de présenter des créations originales. Les œuvres ont été installées sur un parcours d'un kilomètre, le long d'une boucle située «derrière le Pressoir», clin d'œil à l'endroit où les vigneronns produisaient le vin gris.

Projets d'artistes et d'architectes, ces œuvres contemporaines en osier, bois, carton, métal, pierre et verre sont pensées sur le thème des «calougeottes», terme qui, en patois lorrain, signifie «petites cabanes de jardin».

Renseignements : [www.laxou.fr](http://www.laxou.fr)

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 22 octobre 2009

**Adhésion au RFVE**

La Ville renouvelle son adhésion au Réseau Français des Villes Educatives (RFVE) pour l'année 2009, moyennant une cotisation de 150 €. Depuis 1999, la Ville de Laxou adhère à ce dispositif, qui regroupe aujourd'hui une cinquantaine de villes. Ses objectifs sont un échange d'informations, d'expériences ; des rencontres permettant de débattre sur tout sujet s'inscrivant dans les orientations définies par la Charte des Villes Educatrices ; le développement d'une capacité collective à s'exprimer sur des orientations ou décisions nationales pouvant avoir une influence sur les politiques développées par les villes. L'adhésion au RFVE inclut l'adhésion à l'Association Internationale des Villes Educatrices (AIVE).

**Bien présumé sans maître**

Le terrain cadastré en section AC n° 407, sentier des Rachouts, d'une superficie de 230 m<sup>2</sup>, est à l'abandon depuis de nombreuses années. Malgré de multiples démarches, son propriétaire n'a pu être identifié. Les contributions foncières n'étant plus réglées depuis longtemps, l'article 713 du code civil prévoit que les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la Commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. Le terrain est donc présumé comme bien vacant et sans maître et fera l'objet d'un transfert dans le domaine public communal.

**Tarifs des concessions des cimetières communaux**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les tarifs des concessions des cimetières communaux seront les suivants : Concessions de terrains : 15 ans : 60 € ; 30 ans : 120 € et 50 ans : 368 €

Concessions paysagères à l'américaine : 30 ans : 338 € et 50 ans : 636 €  
Concessions cinéraires : 15 ans : 169 € et 30 ans : 338 €  
Cases de columbarium : 15 ans : 773 € et 30 ans : 1 162 €.

**CUCS - 2<sup>e</sup> session**

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération nancéienne, dont font partie les quartiers des Provinces et du Champ-le-Bœuf, le Conseil Municipal donne son agrément à 20 projets présentés par les associations KAPPACITE, Jeunes et Cité, CLES, MJC de Maxéville, SLAM Attitude, Sluc Nancy Basket, CEISM, ainsi que par les Communes de Laxou, Maxéville et Nancy.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 3 décembre 2009

**Subventions à des associations à caractère social**

Des subventions sont accordées au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté pour un montant de 2 400 €, à l'association France Parkinson pour un montant de 100 € et au Secours Catholique pour un montant de 2 000 €.

**Classes de découverte 2010**

Les 114 enfants des classes de CM2 des écoles de la Commune partiront du 28 janvier au 5 février 2010 en classes de découverte à la Bresse (88). L'organisme prestataire est l'Office des Centres de Vacances et de Loisirs (87 Epinal).

**Ravalement de façades «Art déco»**

Le règlement d'octroi des primes pour la campagne de ravalement de façades de style «Art déco» est approuvé. Détail disponible en mairie, au service des affaires juridique et de l'urbanisme. Par ailleurs, il est décidé que l'ARIM Lorraine assistera la Commune au niveau technique, administratif et financier dans le montage et l'instruction des dossiers.

**Aides financières en matière scolaire**

Les montants des dotations scolaires, des subventions aux foyers éducatifs des collèges La Fontaine et Victor Prouvé et du lycée Emmanuel Héré, de l'aide aux familles dont les enfants fréquentent certains restaurants scolaires extérieurs à Laxou, de l'aide versée aux établissements du second degré organisateurs de voyages à caractère éducatif sont actualisés pour l'année 2010.

Expression réservée aux élus minoritaires (Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie locale)

**Chères Laxoviennes, chère Laxoviens**

**Nous vous souhaitons une très bonne année 2010 ainsi qu'à votre famille et vos proches.**

Que cette nouvelle année ouvre le chemin vers un environnement enfin respecté et surtout que chacun d'entre nous, quelque soit ses revenus et son statut social, puisse jouir d'une amélioration de sa qualité de vie !

Les valeurs qui animent notre démocratie nationale et locale sont trop souvent bafouées par une gestion de clan réservée à quelques uns. Nous entendons défendre au contraire les valeurs de justice et de solidarité pour tous.

- **Embaucher une personne de sa propre liste à l'élection municipale en qualité de médiateur sur un quar-**

**tier de Laxou devrait être interdit par la loi.** Comment créer les conditions d'une médiation nécessaire avec ces pratiques ? L'objectivité et l'impartialité de cette fonction de médiation ne pourront donc être assurées. La souffrance des uns et la tension des autres ne doivent pas être instrumentalisées. Voltaire doit se retourner dans sa tombe en observant ces pratiques.

- **Présenter** tous les élus présents à l'accueil des nouveaux Laxoviens sauf les élus socialistes est triste pour les valeurs d'égalité et de respect.

- **Refuser** de prendre en compte nos propositions et affirmer que nous sommes contre tout, utiliser la flatterie pour composer son clan, mettre à son profit

exclusif toutes les actions, voilà des méthodes politiques que l'on retrouve de plus en plus. **La fidélité à la vérité n'est manifestement pas un engagement au niveau national et local.**

**Nous défendrons toujours** les valeurs collectives de respect, d'entraide, de valorisation de l'autre, de soutien aux initiatives. Elles sont à nos yeux les meilleurs moyens de progresser et grandir ensemble afin d'assurer une vie en commun harmonieuse pour notre ville et notre environnement.

**Groupe des élus socialistes**  
www.laxou-avenir.fr

**Droit de réponse du Maire** (Journal Officiel AN - Questions écrites du 30 septembre 2002. Réponse publiée au JOAN du 30 décembre 2002, page 5 291 : possibilité d'apporter des commentaires explicatifs, dans le même bulletin, sur les affaires évoquées par l'opposition).(Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie locale)

**« Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battraï jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire »** (Voltaire)

Les années se suivent et se ressemblent...

En ces périodes de vœux où l'on se souhaite traditionnellement le meilleur pour l'année qui débute, l'opposition reste fidèle à elle-même : attaques personnelles, propos volontairement insultants à la limite de la diffamation, opposition systématique sans proposition constructive, concrète ou simplement réaliste...

Ces affirmations démagogiques et sans fondement pour tenter de monter les citoyens les uns contre les autres n'honorent vraiment pas leurs auteurs. Pour ma part, je n'y répondrai pas.

Je préfère poursuivre sereinement la mise en œuvre des projets communaux à destination des laxoviennes et des laxoviens auxquels je souhaite, ainsi qu'à l'opposition, une bonne année 2010.



Imprimé sur papier recyclé

Directeur de la publication : **Laurent GARCIA - 3 avenue Paul Déroulède à Laxou**  
Ont collaboré à ce numéro : Gilbert ANTOINE, Carole CHRISMENT, Anne-Sophie ROY, Naïma BOUGUERIOUNE, Muriel GUILLAUME, Patricia WUNDERLICH, Sonia MIRGAUX, David JANSE, Stéphane HERVEUX.  
Photos, illustrations et mise en page : La Maison Chabane  
Dépôt légal : Préfecture de Meurthe-et-Moselle n° 1670  
Imprimeur : Imprimerie Moderne